

# Communiqué

## APPEL À CANDIDATURE

Représentation des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la Banque de Développement Local-BDL.

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et conformément aux dispositions réglementaires et statutaires en vigueur, la Banque de Développement Local-BDL informe l'ensemble de ses actionnaires de l'ouverture des candidatures pour l'élection de deux (02) représentants des actionnaires minoritaires au sein de son Conseil d'Administration, représentant les 30 % du capital ouvert au public.

L'élection des représentants des actionnaires minoritaires interviendra lors des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le dimanche 28 juin 2026 à 09h00, à l'Hôtel Sheraton Club des Pins – Staouéli, Alger.

Pour ce faire, les candidats actionnaires de la BDL doivent impérativement :

- Souscrire aux critères d'éligibilité du présent appel à candidature ;
- Renseigner la fiche de candidature téléchargeable sur le site web de la Banque ;
- Constituer un dossier de candidature comprenant l'ensemble des documents requis ;
- Transmettre l'affiche de candidature dûment renseignée et signée à l'adresse suivante : actions@bdl.dz

Les dossiers de candidature doivent être transmis au plus tard le jeudi 18 juin 2026.

### Critères d'éligibilité :

Conformément au statut de la Banque, au Code de Commerce Algérien et au Règlement n° 25-01 du 12 mars 2025 fixant les conditions d'agrément des dirigeants, les candidats aux postes d'administrateurs doivent :

#### a. Statut et actionariat :

- Être actionnaire de la Banque ou mandataire d'un actionnaire dûment habilité ;
- Être, selon la catégorie du siège concernée;
- Une personne physique de nationalité Algérienne (pour le siège réservé aux actionnaires personnes physiques), ou le représentant légal ou mandaté d'une personne morale actionnaire (pour le siège réservé aux actionnaires personnes morales);
- Détenir leurs droits civiques et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale ;
- Ne pas cumuler plus de cinq (05) mandats simultanés dans des conseils d'administration de sociétés par actions ayant leur siège en Algérie (article 612 du Code de Commerce) ;
- Seuil minimal de participation :
  - 10 000 actions minimum détenues par la personne morale candidate (pour le représentant des personnes morales) ;
  - 1 000 actions minimum détenues par la personne physique candidate (pour le représentant des personnes physiques).

#### b. Intégrité et honorabilité :

- Ne pas être concerné par les interdictions prévues à l'article 87 de la loi n° 23-09 du 21 juin 2023 relative à la monnaie et au crédit ;
- Ne pas avoir exercé de fonctions au Ministère des Finances au cours des cinq (05) dernières années ;
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales ou de mesures d'interdiction pour :
  - Crimes ou délits de fraude, faux en écriture, escroquerie, abus de confiance, émission de chèque sans provision, infractions à la réglementation des changes, faillite ou banqueroute.
- Ne pas être soumis à une interdiction légale ou réglementaire empêchant l'exercice de la fonction d'administrateur ;
- Ne pas présenter de conflits d'intérêts, notamment :
  - Être salarié d'une autre banque de la place ;
  - Siéger simultanément au conseil d'administration d'une autre banque ;
  - Être membre dirigeant d'un parti politique, ni affilié à une organisation recevant des financements significatifs de la Banque.

#### c. Compétences et expérience :

- Être titulaire d'un diplôme dans les domaines de la finance, de la comptabilité, de l'économie, de la gestion, ou d'une discipline connexe ;
- Justifier d'une expérience professionnelle avérée, acquise dans le secteur bancaire ou financier, ou dans un domaine présentant un lien direct avec les responsabilités d'un administrateur;
- Démontrer une compréhension appropriée des activités bancaires, des enjeux économiques et une capacité d'analyse stratégique ;
- Répondre en permanence aux exigences d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et de probité, conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'ensemble des documents relatifs au présent appel à candidature est disponible sur le site web de la Banque : [www.bdl.dz](http://www.bdl.dz)

#### Informations et assistance :

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent contacter la Banque à travers ses différents canaux de communication :

Site web : [www.bdl.dz](http://www.bdl.dz) / Centre d'appel : 021 99 48 00

Réseaux sociaux : <https://www.linkedin.com/in/bdl-banque/> <https://www.facebook.com/BDLOfficiel/>

Le présent appel à candidature vise à assurer une représentation des actionnaires minoritaires conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.

**Le Président du Conseil d'Administration**  
**BOUDALI Hacene**

